



L'AJOUT Municipal



Que cette période des Fêtes vous permette de prendre une pause bien méritée, de recharger les batteries, et de trouver le chemin de la Paix et de la Réconciliation.

Soyez inspirés à relever vos manches; tous ensemble, contribuons à faire de Saint-Paulin un endroit encore plus agréable qu'il ne l'est déjà.

Souhaitons-nous une bonne nouvelle année !

Saint-Paulin
Une municipalité plus
attentive aux personnes

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Lundi, le 10 janvier 2022
Lundi, le 7 février 2022

SOMMAIRE

Voeux des Fêtes.....	p. 3
Horaire du temps des Fêtes.....	p. 3
Calendrier des séances 2022.....	p. 4
Opérations de déneigement.....	p. 5
Conditions hivernales.....	p. 6
Les séances de notre Conseil municipal.....	p. 7
Club FADOQ <i>Joie de Vivre</i>	p.18
Maison de Jeunes «Au Bout du Monde».....	p.20
La page des capsules ponctuelles.....	p.21
Calendrier des collectes.....	p.22
Horaire de la patinoire.....	p.23



STATIONNEMENT D'HIVER

Depuis le 15 novembre dernier,
il est **interdit de stationner un
véhicule sur un chemin public
entre 23 h et 7 h**
sur tout le territoire de la
Municipalité.

Cette interdiction demeure en vigueur
jusqu'au 1er avril 2022 inclusivement.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture

Mardi	de 17 h à 20 h
Samedi	de 9 h à 12 h

L'AJOUT Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août - Octobre - Décembre - Février - Avril - Juin
Municipal PROCHAINE DATE DE TOMBÉE :
24 JANVIER 2022

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.

**Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Employés municipaux,**

**En cette période de réjouissance
Le conseil municipal tient à vous
remercier pour votre confiance que
vous nous témoignez.**

**Que vos fêtes de fin d'année soient riches
En joies et que 2022 vous apporte**

BONHEUR, SANTÉ ET PROSPÉRITÉ

Votre conseil municipal



Claude Frappier, maire

BUREAU MUNICIPAL TEMPS DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé au public à partir de 16 h 30,
le jeudi 23 décembre 2021.

Nous serons de retour à votre service à compter de 10 h,
le mardi 4 janvier 2022.

JOYEUSES FÊTES!



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PAULIN
POUR L'ANNÉE 2022**

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Paulin, pour l'année 2022.

ANNÉE 2022

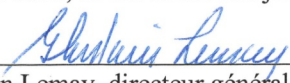
SÉANCES ORDINAIRES

Lundi,	le 10 janvier 2022
Lundi,	le 7 février 2022
Mercredi,	le 2 mars 2022
Mercredi,	le 6 avril 2022
Mercredi,	le 4 mai 2022
Mercredi,	le 1er juin 2022
Mardi,	le 5 juillet 2022
Jeudi,	le 11 août 2022
Mercredi,	le 7 septembre 2022
Mercredi,	le 5 octobre 2022
Mercredi,	le 2 novembre 2022
Mercredi,	le 7 décembre 2022

Chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 20 heures.

Lieu : Centre multiservice Réal-U.-Guimond
3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, J0K 3G0
Téléphone : 819-268-2026
Télécopieur : 819-268-2890
Courriel : reception@saint-paulin.ca

Donné à Saint-Paulin, ce dix-neuvième jour de novembre deux mille vingt et un.


Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Avis public est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2021, les membres du Conseil municipal ont adopté une résolution demandant d'informer les contribuables concernant les **opérations de déneigement d'une voie publique laquelle inclut les trottoirs**.

D'abord, selon la *Loi sur les compétences municipales*, **une voie publique** inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion.

De plus, l'article 69, de ladite Loi stipule que :

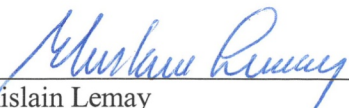
69. Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.

Donc, par la présente, votre Conseil municipal demande la collaboration de tous les citoyens, afin de faciliter cet hiver les opérations de déneigement, auprès de l'entrepreneur et auprès **des employés municipaux principalement lors du dégagement de trottoirs**.

Il est entendu que les citoyens ne peuvent mettre la neige de leur propriété dans le chemin, de l'autre côté de la voie de circulation et qu'ils ne peuvent empêcher le dégagement de trottoirs en avant de leur propriété.

Les opérations de déneigement amènent des inconvénients à certains citoyens, cependant le **Conseil municipal** ne tolérera pas que des citoyens menacent, intimident, etc., l'entrepreneur et son personnel, le personnel municipal ou bien qu'ils les empêchent de faire leur travail, par tout moyen.

DONNÉ À Saint-Paulin, ce troisième jour de décembre deux mille vingt-et-un.


Ghislain Lemay
Directeur général et greffier-trésorier

Programmes de rénovation pour les citoyens

Vous prévoyez faire des rénovations ? Vous pourriez être admissibles à une aide financière.



Renseignez-vous sur les différents programmes offerts :
**Adaptation de domicile • Programme RénoRégion
Programme Pyrrhotite**

mrcmaskinonge.ca/programmes-habitat

CONDITIONS HIVERNALES

Nous l'avons toutes et tous constaté, l'hiver a débuté en présentant de nombreux revirements rapides, tant au niveau des températures que du type de précipitations. Nous ne sommes jamais complètement à l'abri de conditions hivernales sévères. Dans les situations qui deviennent plus périlleuses, la Municipalité pourrait devoir communiquer avec vous afin de s'assurer que vous êtes en sécurité.

Si vous n'avez jamais pris le temps de **mettre vos coordonnées à jour auprès du bureau municipal**, le moment est peut-être bien choisi pour prendre quelques petites minutes de votre temps et remplir le formulaire ci-dessous. Une personne prévoyante en vaut deux !



IMPORTANT

La Municipalité souhaite maintenir à jour vos données en place dans son système de communication à des fins municipales et paramunicipales.

Nous demandons votre collaboration en remplissant le formulaire suivant et en nous le retournant soit par la poste au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0, soit par télécopieur au 819 268-2890, soit par courriel à municipalite@saint-paulin.ca ou bien en personne au bureau municipal entre 10 h et 15 h les lundis, mardis, mercredis et vendredis, ou entre 10 h et 20 h les jeudis

Nom du propriétaire ou locataire : _____

Votre adresse postale : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____ cellulaire : _____

Je suis d'accord à ce que la Municipalité utilise mes données comme suit :

Strictement réservé à des fins municipales : courriel téléphone
cellulaire

Aussi pour une chaîne téléphonique, envoi regroupé, etc. :

Tous les autres besoins paramunicipaux, au sens large :

Signé ce _____, Votre signature : _____



Les séances de notre Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le **maire Claude Frappier**. Les élu(es) par acclamation, à l'échéance de la période de mise en candidature en vue de l'élection du 7 novembre prochain, sont tous présents. Il s'agit de **madame Claire Boucher** (siège #1), **monsieur Jacques Frappier** (siège #2), **monsieur Michel Bernatchez** (siège #3), **monsieur Nicholas Lalonde** (siège #4), **madame Annie Bellemare** (siège #5) et **monsieur Mario Lessard** (siège #6). Il n'y a personne dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2021, et celui de la séance d'ajournement du 14 septembre 2021, ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Suite au processus d'appel d'offres publiques pour **la vente par la Municipalité des lots 5334131 et 5335008 du Cadastre du Québec**, le 2461 chemin de la Belle-Montagne, et l'acceptation, par le Conseil municipal lors de la séance d'ajournement du 18 septembre dernier, de l'offre soumise par madame Carmen Savard au prix de 9 600 \$, taxes applicables en sus, l'acheteuse devait notamment faire faire un plan de localisation des lots concernés et accorder une servitude permanente à la MRC de Maskinongé relativement à la présence d'une station hydrométrique sur place. Ces conditions étant remplies, il a été résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'acte de vente et de désigner les signataires autorisés pour représenter la Municipalité.
7. Conformément à une disposition du *Code municipal du Québec*, **le secrétaire-trésorier a procédé au dépôt de deux états des revenus et des dépenses comparatifs**. De façon générale, le premier état compare le début de l'exercice financier courant à celui de l'année dernière et le deuxième, la prévision des revenus et de dépenses d'ici la fin de l'année courante avec ceux prévus au dernier budget. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de ces états comparatifs.
8. Suite à la tenue de l'élection fédérale du 20 septembre dernier, il a été résolu à l'unanimité que **le Conseil municipal félicite sincèrement monsieur Yves Perron qui a été réélu député de la circonscription de Berthier-Maskinongé**, et l'assure de son entière collaboration.

9. Étant donné qu'il avait décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat comme conseiller, **il a été résolu à l'unanimité de remercier sincèrement monsieur André St-Louis pour l'ensemble du travail effectué et tous les services rendus au cours des deux derniers mandats**, le dernier des deux ayant pris fin le 1er octobre, à l'échéance de la période de mise en candidature en vue de l'élection du 7 novembre 2021.
10. Pour le secteur de l'administration générale, la Municipalité a été informée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de valeurs approuvées de la proportion médiane et du facteur comparatif applicables au rôle d'évaluation de la Municipalité pour l'exercice 2022.

Sécurité publique

11. La Municipalité prévoit **la formation de deux pompiers** au programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, et un programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires est disponible par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé. Il a donc été résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans ce contexte pour ce projet de formation de deux pompiers.
12. Pour le secteur de la sécurité publique, il n'y avait pas d'information additionnelle.

Transport

13. **La Municipalité projette d'effectuer des travaux majeurs de réfection du chemin du Bout-du-Monde.** À l'heure actuelle, tout comme ce sera le cas après que les travaux soient complétés, ces propriétaires riverains voient des parties de ponceaux traversant le chemin reposer sur leur propriété. Alors qu'il était entendu que pour soumettre une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ), une entente de servitude signée avec certains propriétaires riverains devait être obtenue - ce qui a été fait -, il s'avère maintenant que la Municipalité doit plutôt faire l'acquisition des parcelles de terrain concernées. Ainsi, il a été résolu à l'unanimité à autoriser la direction générale à entreprendre immédiatement les démarches nécessaires pour faire l'acquisition de propriétaires riverains, les superficies requises pour permettre la réalisation des travaux majeurs prévus.
14. Pour le secteur du transport, il n'y avait pas d'information additionnelle.

Hygiène du milieu

15. Pour le secteur de l'hygiène du milieu, il a été mentionné que le *Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030* a été adopté par le Conseil de la MRC de Maskinongé lors de sa séance du 8 septembre 2021, et que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, a fait part de son budget et de ses tarifs pour l'année 2022.

Santé et bien-être des citoyens

16. Étant donné que le besoin d'établir **un nouveau bail de location avec le CPE Les services de garde Gribouillis** se faisait sentir, il a été résolu à l'unanimité de signer ce nouveau bail

pour l'étage complet de l'Édifice municipal J.A.E.-Laflèche et ce, pour une entrée en vigueur immédiate et jusqu'au 31 décembre 2031.

17. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder l'aide financière demandée au montant de 384 \$ par *Moisson Mauricie / Centre-du-Québec*.
18. Pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, il n'y avait pas d'information additionnelle.

Aménagement, urbanisme et zonage

19. Pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, il n'y avait pas de décision à prendre ni d'information additionnelle.

Culture et loisirs

20. Pour le secteur de la culture et des loisirs, de l'information a été donnée concernant l'activité *Le Party des Guimauves Géantes* qui aura lieu les 16 et 17 octobre 2021, entre 10 h et 16 h.

Autres sujets

21. Il n'y avait pas de public dans la salle et aucune demande écrite ou autre n'a été reçue.
22. Par vote unanime, la séance a été levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h en l'absence des conseillers Jacques Frappier et Annie Bellemare, lesquels ont motivé leur absence, et en présence de sept citoyens.
2. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre a été adopté à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Tel que requis, par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, **tous les candidats à un poste de conseiller** au scrutin du 7 novembre 2021, ont transmis au greffier-trésorier le rapport des donateurs et des dépenses.

Note : Les candidats à la mairie devront déposer aussi déposer leur rapport au greffier-trésorier.

7. Tel que requis, par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.
8. Il a été adopté à l'unanimité, comme le veut la coutume, qu'une photographie de groupe du nouveau conseil et individuelle de ses membres soient prises. Le mandat est confié à monsieur Daniel Jalbert, photographe et citoyen de la municipalité.

9. Il a été adoptée à l'unanimité de nommer madame la conseillère Annie Bellemare, comme représentante de la municipalité pour siéger le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc. en remplacement de monsieur Jacques Frappier.
10. Il a été adopté à l'unanimité que le maire suppléant continue d'être de trois mois, qu'il soit nommé par rotation, selon la numérotation des sièges, en commençant par le siège 2. Le maire suppléant en poste est désigné le substitut du maire, comme prévu, selon la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.
11. Le Conseil a adopté à l'unanimité, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2022.
12. Le greffier-trésorier a déposé la liste des personnes endettées envers la municipalité, elle a été acceptée à l'unanimité, telle que déposée. Le conseil a statué que les procédures pour la mise en vente de défaut de paiement de taxes par la MRC, pour les immeubles, dont le solde des taxes impayées pour l'année 2020, est supérieure à 10 \$, à l'exception des dossiers dont des démarches sont déjà entreprises à la cour municipale et des dossiers ajoutés lors de la réforme cadastrale.
13. Le Conseil a adopté unanimement une résolution de félicitations au *Camping Belle Montagne*, pour les deux prix obtenus, lors de la 24^e édition Prix de l'Excellence, de *Camping Québec.com*, l'*Association des terrains de camping du Québec*.
14. Il a été résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier, les personnes qui ont confectionné, les deux guimauves faites au nom de la municipalité, lors de la deuxième édition ***Le Party des Guimauves géantes***.
Celle à l'effigie des armoiries de la municipalité, a été faite par les conjointes et le conjoint des membres du conseil municipal et d'autres membres de leur famille.
Celle représentant un coq géant a été faite par des employés municipaux, principalement par mesdames France Côté et Josée Deschesnes et par monsieur Mario Dion.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver la liste des documents à détruire et d'en approuver la destruction.
16. Concernant ce secteur, Il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information particulière.

Sécurité publique

17. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Patrice Chevalier, comme membre du Service de Sécurité incendie de Saint-Paulin, laquelle deviendra effective, le 31 décembre 2021. Il a été aussi résolu de le remercier pour tous les services qu'il a rendus à la municipalité et aux citoyens, depuis, le 29 avril 1986.
18. Il a aussi résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur René Elliott, comme membre du Service de Sécurité incendie de Saint-Paulin, laquelle deviendra également effective, le 31 décembre 2021. Il a été aussi résolu de le remercier, pour tous les services rendus à la municipalité et aux citoyens, depuis le 29 avril 1986.
19. À compter du 1^{er} janvier 2022, les membres du Service de sécurité incendie de Saint-Paulin, seront transférés à la Régie des services d'incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, à transmettre à la Régie, les données

personnelles, des membres qui seront encore actifs, le 31 décembre 2021.

20. Le conseil a adopté à l'unanimité, les prévisions budgétaires 2022, de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. Le budget total s'élève à 1 228 102\$ et la quote-part de la municipalité de Saint-Paulin, en incluant les activités de démarrage, pour l'année 2022, est de 134 979\$.
21. Plusieurs documents provenant de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, ont été déposés.
22. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre information de donner.

Transport

23. Il y a eu ratification des décisions concernant le déneigement de divers endroits, pour la saison hivernale 2021-2022 :
 - Entente avec monsieur André Rabouin, pour déneiger et sabler, les accès empruntés par le public, de la Caisse/Hôtel de ville, et du perron de l'église et de la sacristie, en dehors des horaires des employés de voirie et les fins de semaine;
 - Le déneigement manuel à la caserne de pompiers sera effectué, par le personnel des travaux publics;
 - Le déneigement du stationnement municipal situé à l'intersection des rues Laflèche, côté ouest/Lottinville, côté nord, sera effectué par *Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée*, pour la somme de 550\$, taxes applicables en sus.
24. Dépôt d'une requête de citoyens demandant que le chemin de la Concession soit déneigé sur toute sa longueur, pour la saison hivernale 2021-2022. Cette demande sera analysée lors de l'étude du budget.
25. Le conseil municipal a présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une programmation demandant de pouvoir utiliser la partie restante, de la taxe d'accise 2019-2023, pour une réfection complète du chemin du Grand-Rang.
26. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une résolution ratifiant le mandat donné à Denis Lahaie, arpenteur-géomètre, pour effectuer les plans nécessaires pour l'acquisition des terrains de propriétaires riverains, pour effectuer les travaux de réfection complète du chemin du Bout-du-Monde.
27. Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information particulière.

Hygiène du milieu

28. Madame Andréane Comeau, a fait une inspection le 5 octobre 2021, de l'écocentre municipal, il a été résolu à l'unanimité, d'informer madame Comeau, que la municipalité demandera l'aide d'un consultant, pour faire les suivis adéquats aux constatations signalées, et s'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation.
29. Énergiecycle a fait parvenir un courriel au sujet de la compensation pour la collecte sélective et le montant à enregistrer pour l'exercice 2021.

Santé et bien-être des citoyens

30. Concernant l'église, dans le rapport de thermographie effectué le 28 juillet 2021, par la Mutuelle des municipalités, il est demandé la *Réparation des mises à la terre de l'église*.
La MMQ a donné un délai supplémentaire, jusqu'au 25 mai 2022, pour effectuer les travaux. Il a été résolu à l'unanimité de demander à *Les installations électriques D.G.* de faire les analyses nécessaires pour soumettre une proposition de prix qui permettra de faire les travaux requis afin que tout soit conforme aux normes.
31. Dépôt du rapport d'approbation, par la Société d'habitation du Québec, des états financiers 2019, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin.

Aménagement, urbanisme et zonage

32. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la demande initiale modifiée présentée par Concept Éco-Plein-Air Le Baluchon Inc, à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.
33. Il a été octroyé à l'unanimité, à madame Pascale Hébert, artiste faisant affaires sous la dénomination *Métal en jupe*, de confectionner trois arbres-parasols distincts en métal sous le concept *Entre le vrai et l'imaginaire* au montant forfaitaire de 54 000 \$, taxes applicables en sus. (*Note : Le Comité industriel remboursera la totalité du coût à la municipalité*)
34. Il n'y a pas eu d'autre sujet, ni d'information particulière, concernant ce secteur.

Loisirs et culture

35. Concernant ce secteur, il n'y avait de sujet, ni d'information particulière.

Autres sujets

36. Une citoyenne a transmis un courriel mentionnant que des arbres ont été coupés dans la bande riveraine, en bordure de la rivière du Loup, dans le secteur du Beauvallon.
37. Une citoyenne du chemin des Allumettes, par un courriel a signalé qu'elle ne trouve pas d'entrepreneur pour déneiger sa propriété, et elle demande l'installation d'un miroir pour améliorer la visibilité étant donné que sa sortie est dans une courbe.
Concernant le déneigement de sa propriété, madame la conseillère Claire Boucher, va la contacter, pour l'informer des personnes qui pourraient peut-être la dépanner.
Concernant sa demande du miroir, le conseil municipal ne procède pas une telle installation.
38. Monsieur Claude Panneton, citoyen de la rue Limauly, est présent à la séance et a fait parvenir un courriel signalant la pollution lumineuse dans son secteur, à cause de l'éclairage municipal des rues, la présence de plusieurs sentinelles installées sur plusieurs propriétaires et principalement des lampes installées sur la propriété d'en face qui sont particulièrement puissantes et éblouissantes. Il demande à la municipalité de régler pour solutionner son problème.

Le dossier est mis à l'étude.

39. Monsieur Michel Pauzé, a demandé des informations sur la demande du Concept Éco- Plein-Air Le Baluchon Inc. et des informations concernant les arbres-parasols.
40. Monsieur Claude Panneton a demandé si les membres du service de sécurité incendie de la municipalité qui seront transférés à la Régie, auront le même salaire et les mêmes conditions de travail et si les documents déposés par les élus à la suite du scrutin du 7 novembre 2021, peuvent être consultés.
- Pour ses deux demandes, la réponse a été oui.*
41. Monsieur Alyre Bélanger : Il a demandé pourquoi, l'enregistrement de la dernière séance de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, n'est pas encore sur le site Internet de la municipalité?
- Le personnel en place essaie de faire le nécessaire depuis le départ de l'employé responsable.*
42. Monsieur Alyre Bélanger a aussi demandé si nous avons le nom d'un attaché politique du ministre des Transports, pour lui permettre d'avoir un suivi, sur la circulation des VTT, sur Grande-Ligne.
43. Il a été résolu à l'unanimité de levée la séance à 20 h 45.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h par Monsieur le maire.
 2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
 3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.
 4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
 5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
 6. Le directeur général a signalé qu'en date du 1^{er} décembre 2021, qu'aucune déclaration (don, marque d'hospitalité ou autre avantage) n'a été faite pour la dernière année, par un élu municipal, en application à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
 7. L'horaire d'ouverture au public pour la période des fêtes a été approuvé à l'unanimité. *Le bureau municipal sera fermé, au public, du 23 décembre 2021 à 16h30, jusqu'au 4 janvier 2022, à 10 h.*
 8. Il a été établi le fonctionnement du nouveau conseil municipal élu lors de l'élection du 7 novembre 2021. Chaque conseiller s'est vu attribué à titre de répondant, un secteur d'activité. Claire Boucher, le secteur sécurité publique; Jacques Frappier, le secteur transport; Nicholas Lalonde, le secteur Hygiène du milieu; Mario Lessard, le secteur santé et bien-être des citoyens; Michel Bernatchez, le secteur aménagement, urbanisme et zonage et Annie Bellemare, le secteur loisirs et culture.
- Monsieur Bernatchez a été désigné pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme, comme

élu municipal et madame Bellemare a été désignée comme représentante municipale au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, avec la coordonnatrice de la bibliothèque, madame Franziska Dellinger.

9. Le conseil a accepté à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2022, l'offre de services professionnels/Service de consultations express, de la firme d'avocats *Bélanger Sauvé*, au même coût que les années dernières, 500\$ plus taxes applicables.
10. Comme demandé par la Commission municipale du Québec, le conseil municipal a accepté à l'unanimité, le dépôt des *Rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du PTI*.
Dans ce rapport la Commission signale que la municipalité de Saint-Paulin n'aurait pas dû adopter le règlement de taxation, lors de la séance extraordinaire exclusive à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations. Cette pratique a toujours été faite, croyant que le règlement établissant les taux de taxation et les montants des compensations faisaient partie intégrante du budget.
11. Il a été adopté à l'unanimité de présenter un projet à Emplois d'été Canada 2022, pour un poste de relationniste et pour un poste de préposé aux parcs et espaces verts.
12. Il a été adopté à l'unanimité de renouveler pour l'année 2022, les contrats d'entretien et soutien des applications informatiques avec *PG Solutions inc.* Le total des contrats s'élève à 13 678\$, taxes applicables en sus.
13. À titre d'informations, monsieur le maire a signalé que le contrat concernant l'annulation de la servitude sur le terrain de madame Martine Bergeron, rue Plourde, a été signé ainsi que la vente du terrain à madame Carmen Savard, chemin de la Belle-Montagne.

Sécurité publique

14. Aucune décision et aucune information pour ce secteur.

Transport

15. À titre informatif, il y a eu le dépôt d'un courriel du ministère des Transports, par lequel, nous sommes informés que l'Arrêté 2021-23 du 2021-11-18 concernant le Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins dont la gestion relève du ministre des Transports, sera publié dans la Gazette officielle du 1er décembre 2021.

Par cet arrêté, les véhicules hors route autres que les motoneiges seront autorisés à circuler sur les chemins ou les parties de chemins suivants :

... *Dans la municipalité de Saint-Paulin (51060), sur une partie du chemin Grande-Ligne (37570-01), partant du chaînage 0 + 185, sur une longueur de 3 167 mètres, jusqu'au chaînage 3 + 352.*

En suivi, dans ce dossier la municipalité devra adopter la réglementation nécessaire.

16. Il a été adopté à l'unanimité qu'un avis public soit donné pour informer les contribuables concernant les **opérations de déneigement d'une voie publique laquelle inclut les trottoirs.**

17. Concernant le nouveau développement dans le secteur du chemin des Allumettes, il y a lieu de donner un nom au nouvel embranchement privé qui n'en a pas. Les propriétaires du développement ont donné une liste de noms en lien avec la réalité de l'érablière. Le Conseil a choisi *Chemin des Printemps*.

Les démarches seront entreprises auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de faire officialiser ce nom.

18. Comme autre information, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la programmation soumise par la municipalité, concernant la réfection du chemin du Grand-Rang, dans le transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2019-2023.

Hygiène du milieu

19. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter la soumission de *Sévigny division Époxy*, pour peindre le plancher du réservoir d'eau potable. Coût 4 176 \$ taxes applicables en sus.
20. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter l'achat de sulfate d'aluminium, pour le traitement des eaux usées. Coût : 4 454,40 \$, taxes applicables en sus.
21. Il a été accepté à l'unanimité d'accepter que Groupe Synergis.ca discute avec la MRC de Maskinongé, au sujet des cours d'eau et des fossés situés dans le secteur du Canton-de-la-Rivière.
22. Concernant ce secteur, aucune information additionnelle n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

23. Il y a eu dépôt du document de consultation modifié du Centre de services scolaire de l'Énergie de son Plan triennal de répartition et de destination de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Le conseil d'administration procédera à l'adoption de son plan à sa séance extraordinaire du 25 janvier 2022. Des observations, peuvent être transmises au plus tard le 19 janvier 2022 à midi.

Aménagement, urbanisme et zonage

24. Il a été adopté à l'unanimité de verser, comme deuxième tranche de la subvention 2021 la somme de 11 222\$, à *Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.* au lieu du montant prévu de 22 444\$. Pour l'année 2022, la somme de 11 222\$, sera réduite du montant demandé. Cette décision a été prise après consultation du Comité.
25. Concernant ce secteur, aucune information additionnelle n'a été donnée,

Loisirs et culture

26. Il a été adopté à l'unanimité d'informer l'O.T.J. St-Paulin inc, que le montant de 15 000\$ qui devait leur être versé, en 2021, ne le sera pas, cependant, il sera ajouté au budget 2022, pour la réfection du terrain de tennis. Cette décision a été prise après consultation du président et d'un administrateur.

27. La conseillère répondante a signalé que l'O.T.J St-Paulin inc. tiendra son assemblée générale annuelle, le 14 décembre 2021 à 19 h, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

Autres sujets

28. Il n'y avait pas de public.

29. Par un vote unanime, la séance a été ajournée au jeudi 9 décembre 2021 à 17 h 15.

**ÉVITEZ LES
MAUVAISES SURPRISES !**

Vous devez absolument avoir obtenu tous les permis nécessaires

AVANT

le début des travaux que vous envisagez...

CONSTRUCTION DÉMOLITION RÉNOVATION

PISCINE BANDES RIVERAINES

REMBLAI ET DÉBLAI

**Faire ses demandes de permis à l'avance :
une planification intelligente des travaux**

Et à Saint-Paulin, les permis sont émis sans frais !

Pour information : 819 268-2026

Visitez le www.saint-paulin.ca/urbanisme

l'Héritage
CENTRE DES FEMMES

**Toute l'équipe du Centre des femmes
l'Héritage vous souhaite de passer un beau
temps des fêtes !!**

*Dès janvier, le Centre de Femmes l'Héritage lance sa programmation hiver printemps!
Jusqu'en juin profitez d'une panoplie d'activités spécialement pensées pour nous, les femmes!
Trouvez tous les détails sur Facebook ou sur notre site cdfheritage.org.
Le Centre de femmes l'Héritage c'est pour toi...pour nous.*



**UTILISER L'EAU POTABLE, OUI
LA GASPILLER, NON**



www.legyroscope.org
Facebook : @legyroscope
819 228-2858

Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale. (Trouble bipolaire, Trouble obsessionnel-compulsif (TOC), Trouble de personnalité limite (TPL), Schizophrénie, Dépression, Trouble majeur diagnostiqué ou non.)

Nos services :

- Activités d'information sur diverses problématiques ;
- Groupe d'entraide ;
- Services jeunesse ;
- Centre de documentation ;
- Intervention psychosociale ;
- Répit-dépannage ;
- Conférences et témoignages.

**Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.
Communiquez avec un membre de l'équipe au 819 228-2858.**



**Votre numéro civique est-il bien
VISIBLE
depuis la voie publique?**

Club Joie de Vivre de Saint-Paulin

Vous avez 50 ans et plus? L'invitation vous est donc lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 30 \$ par année ou 50 \$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et / ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.



**BONNE FÊTE À TOI MEMBRE DU
CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN !**

Fêtes en janvier

01 Michel Arseneault	15 Yves Arseneault
05 Paul Frappier	15 André-Yves Bergeron
09 Céline Collard	17 Francine Leblanc
10 Michel Frappier	18 Michel Duhaime
12 Hélène Pelletier	18 Jacques Morneault
13 Henri-Jean Julien	

Fêtes en février

08 Marcel Bergeron	17 Jeanne Bergeron
09 Gilles Picotte	19 Peter Van Den Bosch
09 Claire Kiopini	19 Claude Mélançon
12 Nelson Lussier	28 Louis Lessard
14 Jacques Dubé	28 Lucie Brodeur
15 Daniel Brodeur	

Inscrivez-vous au site "L'infolettre" de la FADOQ et voyez les offres qui vous sont présentées. Prenez aussi l'habitude de lire régulièrement la capsule "La présidente répond à vos questions".



**Bienvenue aux
nouveaux membres**
Hélène Diamond-Frappier
Louise Beaupré
Claude Frappier
Claude Mélançon
Michel Duhaime
Serge Renaud

Suite à l'élection tenue le 2 décembre dernier, voici la composition du Conseil d'Administration de votre club:

Présidente: **Mme Lise Duhaime**
Vice-présidente: **Mme Marie-Claire Picotte**
Trésorière: **Mme Lise Bertrand**
Secrétaire: **M. Camil Pelletier**
Administrateur: **M. Jules Picotte**
Administrateur: **M. Marcel Frappier**
Administrateur: **M. Gabriel Sicotte**

Vous saviez qu'il est possible d'avoir jusqu'à 20 % de réduction sur votre prime d'assurance HABITATION lorsque votre résidence n'est plus hypothéquée? Un petit rappel à votre assureur s'impose.

Vous connaissez les services offerts par le CAB (Centre d'action bénévole) de la MRC de Maskinongé? Vous pouvez les joindre au 819 228-3224. Le service de la Popotte Roulante y offre, entre autres, un service de repas frais, équilibrés et congelés, très peu dispendieux et livrés gratuitement à domicile.

ENFIN la lumière au bout du tunnel. Compte tenu des règles sanitaires moins contraignantes à l'extérieur et du nombre limité de joueurs, il a été possible de pratiquer la pétanque jusqu'au début septembre. Pareillement, et tout en respectant les règles sanitaires applicables à l'intérieur, le Club a mis sur pied un cours de Tai Chi qui a commencé début octobre. Compte tenu des conditions, l'activité a attiré quelques membres assidus et s'avère, dans les circonstances, un franc succès.

Tous les espoirs sont maintenant permis pour une reprise de certaines activités en janvier 2022 et ce, tout en respectant les règles sanitaires demandées par la FADOQ. On reste à l'écoute des dirigeants régionaux de la FADOQ qui ont promis de relayer les bonnes nouvelles au fur et à mesure que les autorités sanitaires vont donner les autorisations. Surveillez nos publications sur le site de la municipalité.

Toute l'équipe, en profite, également, pour vous souhaiter, malgré la pandémie, de très joyeuses fêtes et une bonne année 2022. On va bientôt se revoir.

RAPPEL AMICAL : Avec la reprise espérée des activités du Club, avez-vous pensé à renouveler votre carte de membre?

Assurez-vous également que les avantages que vous procurez celle-ci auprès de votre assureur INTACT sont toujours en vigueur. Un MERCI tout spécial à ceux et celles qui ont déjà renouvelé leur carte.

Vous saviez qu'en tant que membre d'un club FADOQ, qu'il est possible d'avoir une réduction sur vos achats à la pharmacie, à tous les mercredis. À l'exclusion des médicaments et des produits déjà offerts en réduction.



Camil Pelletier,
secrétaire



La Maison de Jeunes Au Bout du Monde

1811 rue Dampousse
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0
819-268-2709
mdjauboutdumonde@gmail.com
www.mdjauboutdumonde.org



La construction d'une maison à St-Alexis!

Et oui! Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux ont commencé à St-Alexis!

Située au complexe sportif, notre nouvelle maison de jeunes verra le jour officiellement en 2022! Restez à l'affût sur Facebook! Nous allons vous repartager bientôt des photos de son évolution! Nous avons très hâte d'accueillir nos jeunes dans leur nouveau chez soi!



Projet Tabou!

Les jeunes ont des capsules de prévention avec la collection des livres Tabou et ce à chaque mois! Les jeunes peuvent s'informer sur divers sujets par la lecture!

Tels que : la santé mentale, les troubles alimentaires, la sexualité, la persévérance scolaire, les dépendances, les relations saines, la famille, le consentement, le deuil, les réseaux sociaux, l'identité de genre et la violence conjugale. De plus, ils pourront profiter de notre système de prêt de livre.

Projet subventionné par la TREM
Table Régionale de
l'Éducation de la Mauricie

Du nouveau matériel à la MDJ!



Grâce au Comité Cannabis de la MRC de Maskinongé, la Maison de Jeunes a pu bénéficier d'un don de 500\$ afin de se procurer du matériel de loisir. En effet, comme alternative à la consommation nos jeunes peuvent profiter du matériel de dessins et de peinture. De nouveaux jeux de société ont été achetés également!



Services aide aux devoirs!

Saviez-vous que nos intervenants sont présents à la MDJ pour aider vos ados avec leurs devoirs et leurs leçons! Et ce, à chaque soir de la semaine! Il suffit de demander!

Suivez-nous sur:



- Maison de Jeunes Au Bout du Monde
- Paul-Alexis Dumonde



La page des capsules ponctuelles

Dans le cadre de mon travail, j'ai dû assister à un bon millier de rencontres avec des intervenants bien intentionnés du réseau de la santé.

Très souvent, voir trop souvent, l'objectif de ces rencontres était de se demander pourquoi on se rencontre? Avec le temps, j'en suis venu à me poser des questions crissement plus pertinentes. Du genre...

À vrai dire, lors de ces rencontres je n'avais qu'une envie; retourner auprès des personnes démunies qui fréquentaient "La table des amis".

>-----<

Grosse semaine! Elle a commencé sur les chapeaux de roues.

Après de nombreuses recherches, j'ai troqué ma petite voiture électrique pour acquérir un véhicule hybride rechargeable plus autonome, plus confortable. Comme je conduis en pépère, ce nouveau véhicule devrait faire l'affaire puisqu'il n'est pas neuf et moi non plus.

Si tout va comme prévu, j'irai le chercher mardi. Pour le moment, je me sens aussi impatient que lui.

>-----<

Il y a beaucoup de choses qui m'échappent dans la vie. Plusieurs vont bien au-delà de ma compréhension.

Alors que la très grande majorité des gens s'entend pour condamner la pédophilie, plusieurs adultes majeurs et vaccinés se rasent le sexe comme s'ils étaient prépubères.

Quelqu'un pourrait m'expliquer c'est quoi l'affaire?

>-----<

Je me suis gelé la gueule une bonne partie de ma jeunesse.

J'ai surtout opté pour des substances qui me faisaient halluciner. Puis, un jour, j'ai arrêté de consommer. Je me suis alors servi de mon expérience et de mon vécu pour travailler dans la rue auprès de toute sorte d'individus.

Au final, confronté aux stupéfiantes réalités que j'ai pu entendre et observer au fil des années, je n'ai jamais cessé d'halluciner.

>-----<

Hier, c'était une grande première.

C'est la première fois que j'ai soixante ans. Je n'ai jamais eu ça avant. Trois fois 20 ans ce n'est pas rien. Mon baluchon commence à être plein. J'y trimballe toutes sortes d'années: des festives, des productives et des dépressives.





Malgré tous les devoirs accomplis et toutes les leçons apprises, je suis convaincu que la vie me réserve encore bien des surprises.

>-----<





Dans le cadre de l'actuelle pandémie, c'est impressionnant le nombre de personnes qui savent tout sur ce dont elles ne veulent rien savoir.

CALENDRIER DES COLLECTES

JANVIER 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	 11	12	13	 14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 / 30	24 / 31	 25	26	27	 28	29

FÉVRIER 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	 8	9	10	 11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	 22	23	24	 25	26
27	28					

AVEC LA NEIGE QUI S'ACCUMULE...

prenez soin de voir aux points suivants

Ne laissez pas vos entrées, perrons ou autres être obstrués par la neige

En cas d'urgence l'accès à votre résidence doit être facile

Il est demandé aux citoyens concernés de ne pas procéder à l'installation de quels dispositifs que se soient visant à empêcher le tracteur municipal qui élargit les chemins de souffler la neige sur leur terrain

Il est strictement interdit, sans autorisation de la Municipalité, de pousser la neige de l'autre côté de la rue face à votre résidence, ou bien de la transporter ailleurs

La collecte des ordures et des matières recyclables peut s'avérer difficile lors des accumulations de neige

Dégagez donc vos bacs et vos sacs en de pareilles circonstances !

HORAIRE DE LA PATINOIRE

LA PATINOIRE SERA OUVERTE DÈS QUE LA SURFACE GLACÉE SERA PRÊTE

	En après-midi	En soirée
Dimanche	de 13 h à 16 h 30	Fermée
Lundi	Fermée	de 18 h à 21 h
Mardi	Fermée	de 18 h à 21 h
Mercredi	Fermée	de 18 h à 21 h
Jeudi	Fermée	de 18 h à 21 h
Vendredi	Fermée	de 18 h à 22 h
Samedi	de 13 h à 16 h 30	de 18 h à 21 h

Exceptionnellement, lors de la journée pédagogique du **vendredi 11 février 2022**, en plus de l'horaire régulier, la patinoire sera également ouverte de 13 h à 16 h 30



Hockey seulement :

Lundi au samedi, de 18 h à 19 h

Patin libre seulement :

Vendredi, de 19 h à 20 h 30

Dimanche, de 13 h à 16 h 30



PERIODE DU TEMPS DES FÊTES



Du jeudi 23 décembre 2021 au lundi 10 janvier 2022 inclusivement, en plus de l'horaire régulier, la patinoire sera ouverte du lundi au vendredi de 13 h à 16 h 30 sauf :

- **le 24 et le 25 décembre :** la patinoire sera fermée toute la journée
- **le 31 décembre et le 1er janvier :** la patinoire sera fermée toute la journée

Pendant la période du temps de Fêtes, les plages horaires de 13 h à 14 h et de 18 h à 19 h sont réservées pour le hockey seulement.



Venez également emprunter des raquettes au local de la patinoire !

Votre auto, un espace où vous pouvez être vous-même



Elle mérite d'être bien protégée

1 888 ASSURANCE
desjardins.com/assuranceauto

Desjardins Assurances désigne Desjardins Assurances générales inc. ^{MC} DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

 **Desjardins**
Caisse de l'Ouest
de la Mauricie

Centre de services de Saint-Paulin
2871, Lafèche, Saint-Paulin QC J0K 3G0
Téléphone : 819 519-2366
cdom > facebook.com/CaisseOuestdeLaMauricie